

10 Faits divers & Justice

Lutte contre la vente des faux produits de pêche

Une policière retraitée se fait escroquer 3 millions de francs



Les quatre escrocs présumés interpellés par le commissariat de police de Nzeng-Ayong.



Les sacs de copeaux qui servaient d'appât aux victimes.

AEE

Libreville/Gabon

UNE fonctionnaire de police à la retraite s'est fait escroquer la somme de 3 millions de francs par un groupe de quatre individus: un sujet nigérian, Emil Nworgu et des compa-

riotes se nommant Michel Nsa, Patrick Enayi et Trésor Owono. Ce quatuor aurait vendu à la victime du copeau de bois, en lui faisant croire qu'il s'agit d'un produit de pêche miraculeux, très recherché par les sociétés de pêche industrielle. Du moins expliquent-on au commissariat de police du 6^e arrondissement de Libreville, en

charge de l'enquête. La même source, relatant l'affaire, a expliqué que la fonctionnaire de police à la retraite a été approchée par un membre de ce groupe de malfaiteurs, qui semblait bien la connaître. Et qu'il lui a vanté les vertus du produit, en la rassurant de ce que celui-ci, très convoité, pourrait lui apporter la fortune, s'il elle

s'en procurait pour le revendre au plus offrant. La victime est tombée dans le piège, aboulant la somme de 3 millions de francs. Au bout du rouleau et se sentant prise dans un cercle vicieux, elle a décidé de saisir le commissariat de police du 6^e arrondissement pour que justice lui soit rendue. A la suite d'une enquête

minutieuse, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont pu mettre la main sur les trois malfaiteurs présumés. Après avoir reconnu les faits en enquête préliminaire, les intéressés ont été présentés devant le parquet de Libreville. Et, après audition, ils ont été écroués à la prison centrale de Libreville, où ils attendent leur jugement.

Affaire BGFIBank contre Alfred Bongo

La banque invite le notaire à la retenue et au professionnalisme

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

LE conseil de BGFIBank, Me Raymond Obame Sima, a organisé un point de presse, hier à la Maison de l'avocat, axé sur l'affaire du milliard et demi de francs ayant disparu dans les comptes de son client. D'entrée de jeu, il a fustigé le comportement de Me Alfred Bongo « qui, pourtant dans la corporation, ne respecte pas les règles du jeu, en choisissant de mettre sur la place publique une affaire où il est perdant d'avance. »

L'avocat a ensuite souligné que devant tant d'excès de la part du notaire Alfred Bongo, BGFIBank a pris la décision de livrer, non pas

sa version des faits, mais la vérité dans ce dossier. « Me Alfred Bongo a commis une faute élémentaire, mais d'une particulière gravité qu'il ne peut imputer qu'à sa propre légèreté », a dit Me Obame Sima. Ajoutant que la banque se réjouit de l'annonce qu'il a faite de déposer plainte contre elle devant le juge d'instruction pour faire la lumière sur cette question.

« Cette procédure permettra de révéler au grand jour les insuffisances professionnelles et déontologiques du cabinet Alfred Bongo dans la gestion de ce dossier. Et c'est sans doute pour cette raison qu'immédiatement après avoir déposé sa plainte devant le 1^{er} cabinet d'instruction, Me Alfred Bongo s'est empressé d'adresser une correspon-



L'avocat de BGFIBANK, Me Raymond Obame Sima, fustige le comportement peu professionnel d'Alfred Bongo.

Photo : Abel Eyeghe

dance au président du groupe BGFIBank, pour lui signifier qu'en dépit de cette plainte, il privilégiait la voie amiable pour sortir de ce litige. Autrement dit, un pas en avant, un pas en arrière », a regretté l'avocat.

PRÉCISIONS. Raymond Obame Sima a poursuivi : « lorsqu'on dépense sans compter et sans faire la différence entre ses fonds propres et ceux de ses clients, il est presque évident qu'on sera toujours surpris par

ses propres excès. »

BGFIBank, a précisé son conseil, estime avoir suffisamment donné de précisions sur ce dossier à qui de droit, et aurait pu être plus précise en mettant à disposition de tous, les pièces et documents relatifs aux mouvements bancaires litigieux. « Mais nous n'avons pas souhaité en arriver là », a souligné l'avocat.

Et de révéler qu'à la toute prochaine sortie diffamatoire de Me Alfred Bongo, BGFIBank n'aura plus la même réserve. « Me Alfred Bongo doit faire preuve de retenue qu'exige son statut professionnel et privilégier les procédures judiciaires, intellectuellement plus convenables, qu'il a déjà initiées », a conclu Me Obame Sima.

Insécurité à Ndjolé

Un voleur d'appareils électroniques interpellé

A.N

Libreville/Gabon

LA brigade de gendarmerie de Ndjolé a appréhendé, dernièrement, F.E., Gabonais âgé de 17 ans, pour vol supposé d'appareils électroniques dans plusieurs infrastructures hôtelières de cette localité. Ce sont deux clients d'un motel qui, après avoir constaté la disparition de leurs téléphones et ordinateurs portables à leur réveil, ont donné l'alerte. Puis, ils ont aussitôt porté

plainte contre X à la brigade de gendarmerie de Ndjolé. A ce qu'il semble, un inconnu se serait introduit subrepticement dans les chambres du motel pour subtiliser des objets de valeur qui s'y trouvaient.

L'enquête diligentée par les Officiers de police judiciaire (OPJ) a permis de confondre F.E.. En effet, celui-ci a été interpellé au moment où il s'appropriait à écouler "son butin" au marché noir. Interrogé au poste, le mis en cause serait passé aux aveux. Le présumé jeune délinquant



F.E, le suspect avec incriminé.

Photo : Adjat Moutoume

aurait expliqué aux enquêteurs qu'il avait l'habitude de faire ce genre de coups dans les infrastructures hôtelières de la place. Et que c'est grâce aux "revenus" qu'il joignait les deux bouts. N'exerçant aucune activité rémunératrice à cause du chômage qui sévit dans la région. Coopératif, il a avoué ensuite avoir déjà participé à plusieurs braquages à Libreville, et des vols à la tire à Owendo. F.E. sera présenté dans les tout prochains jours devant le parquet de Lambaré pour répondre de ses actes.

Faits d'ailleurs

Une automobiliste s'arrête pour faire miction et fait une chute dans le ravin

Une automobiliste circulait nuitamment sur la route entre Vars et Guillestre (France) lorsqu'elle a été prise d'une envie pressante. La dame s'est arrêtée au bord de la route pour faire pipi. Mais à trop se rapprocher du bord du ravin, elle a fini par y tomber et s'est retrouvée 100 mètres en contrebas de la chaussée. Consciente lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux, elle a été transportée à l'hôpital.

Un braconnier piétiné par des éléphants meurt dévoré par des lions

Cinq braconniers se sont introduits illégalement dans le parc Kruger (Afrique du Sud) pour chasser des rhinocéros. Quatre d'entre-eux ont été interpellés par les gardes-chasse. Le dernier braconnier a d'abord été piétiné par des éléphants, avant d'être dévoré vivant par des lions.

Une touriste allemande violée et tuée sur une île en Thaïlande

Une touriste allemande de 27 ans a été violée et tuée sur une île en Thaïlande. Le corps de la jeune femme a été découvert sur l'île de Si Chang, recouvert de feuilles et de pierres. Repéré par des témoins avec ses vêtements tâchés de sang, le meurtrier a été interpellé quelques heures plus tard à son domicile. Il a raconté avoir abordé la jeune allemande, lui demandant d'avoir une relation sexuelle. Face au refus de cette dernière, il l'a suivie et violée. Puis, pour empêcher sa victime de le dénoncer, il l'a frappée plusieurs fois au visage avec une pierre. Le meurtrier a été inculpé pour viol et meurtre.

Déjà condamné pour meurtre, il égorge sa femme, puis étrangle sa voisine

A Vienne (France), les pompiers sont intervenus au 3^e étage d'un immeuble pour une femme qui venait d'être étranglée sur le palier de son appartement. La victime a été conduite aux urgences. En pénétrant dans l'appartement de son agresseur au-dessus de celui de la victime, les policiers ont découvert le corps sans vie d'une dame qui gisait au sol, la gorge tranchée. Le meurtrier, son compagnon, a été placé en garde à vue. Le sexagénaire a déjà un casier judiciaire bien rempli, notamment une condamnation pour meurtre en 2001.

Rassemblés par JNE